Les engagements de crédits aux PME des banques en 2010

Lors de la réunion du 5 mars 2010 organisée par le Président de la République, les 5 principales banques françaises (BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Société Générale) se sont engagées à mettre à disposition des TPE/PME en 2010 deux enveloppes de crédits, représentant une augmentation de plus de 3% des crédits par rapport à l'année précédente. Plus précisément :

- Une enveloppe de 58 Md€de prêts à court-terme, soit une progression de 3,4% par rapport à 2009
- Une enveloppe de 38 Md€ de crédits nouveaux à moyen-long terme, soit une augmentation de 6% par rapport à 2009

Au regard des données déclarées par les banques et contrôlées par la Banque de France, les établissements de crédit ont globalement respecté en 2010 leur engagement.

Plus spécifiquement :

- les engagements sur l'enveloppe de moyen-long terme ont été dépassés, les banques ont fourni aux TPE/PME 41,7 Mds d'€ de crédits nouveaux soit une hausse 16%.
- la progression de l'enveloppe de crédits à court terme apparait légèrement en deçà de l'objectif (57,5 Mds d'€, soit une croissance de 2,5% en 2010) du fait d'une atonie des crédits non confirmés. La progression de l'enveloppe de crédits confirmés (ceux faisant l'objet d'un engagement définitif) est quant à elle supérieure à la cible initiale, ces crédits ont progressé de 4,5%.

Au total, pour l'ensemble des établissements de crédit, les crédits à destination des TPE/PME indépendantes se sont rapidement redressés en 2010 pour atteindre une croissance de 4,5% en décembre (crédits mobilisés et mobilisables en glissement annuel : décembre 2010 sur décembre 2009), portés par la croissance de 6% des encours de crédit octroyé par les cinq principales banques.